

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

UNITED NATIONS JOINT STAFF PENSION FUND
CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

NEW YORK (Headquarters)
c/o United Nations
PO Box 5036, NY, NY, USA 10163-5036
Tel: (212) 963-6931; Fax (212) 963-3146
E-mail: UNJSPF@UN.ORG
Web: <http://www.unjssf.org>

OFFICE AT GENEVA
c/o PALAIS DES NATIONS
CH-1211, Geneva 10
Tel: +41 (0) 22 928 8800; Fax: +41 (0) 22 928 9099
E-mail: UNJSPF.GVA@UNJSPF.ORG
Web: <http://www.unjssf.org>

31 juillet 2015

A nos retraités et bénéficiaires

La présente note a pour objet de vous informer d'une modification du processus de paie.

Vous avez été informés du changement par la Caisse de son système informatique vers une plateforme plus efficace, sécurisée et pérenne. Dans le cadre de cette migration vers le Système intégré de gestion (IPAS), le Comité mixte a pris la décision d'harmoniser le paiement des prestations de la Caisse. A compter du mois de septembre, l'ensemble des prestations mensuelles sera versé à terme échu.

Votre pension a jusqu'à présent été versée en début de mois, c'est pourquoi vous recevez cette note.

Votre pension d'août vous sera versée, comme à l'accoutumé, au début du mois. Par contre votre prestation de septembre ainsi que les suivantes vous seront versées en fin de mois. Afin d'assurer une continuité dans votre trésorerie, un paiement spécifique du montant de votre pension mensuelle sera effectué en votre faveur à la fin du mois d'août. Ce versement sera recouvré lors de votre décès.

Cet exercice sera transparent dans la mesure où il n'y aura pas d'interruption de paiement. Il affectera par contre dorénavant la date d'ajustement de votre prestation de l'indice des prix à la consommation qui aura lieu un mois plus tard. Par exemple, un ajustement dû jusqu'à présent le 1 avril ne sera appliqué que le 30. Le Comité mixte a approuvé un paiement supplémentaire exceptionnel, non recouvrable, d'un montant équivalent à 10 pour cent de votre pension mensuelle qui vous sera versé avec votre pension fin Août 2015 à titre compensatoire.

Ces modifications s'appliquent de la même manière aux prestations de survivant, d'enfant ainsi que de personnes non directement à charge actuellement versées à l'avance en début de mois.

Pour toute question à ce sujet veuillez nous contacter via le lien dédié XPayments@unjssf.org.

L'Administrateur de la Caisse
Sergio B. Arvizú